

Le Conseil Consultatif des Jeunes recrute... Comment les rejoindre ?

Le CCJ, c'est quoi ?

Le Conseil Consultatif des Jeunes est une instance qui permet à des jeunes de se réunir pour échanger, réfléchir, proposer des actions dans différents domaines et dans le but de participer à la vie de la ville de Cernay. L'objectif est de réaliser des projets portés par et pour la jeunesse.

Comment ça marche ?

Les jeunes, membres du CCJ, se réunissent environ une fois par mois pour s'inscrire aux manifestations proposées par la commune, mais surtout pour exposer des idées et des projets à destination de la jeunesse cernéenne.

Quelles conditions pour les rejoindre ?

Avoir entre 14 et 18 ans et habiter à Cernay.

Quelles sont les actions déjà réalisées ?

Collaboration à des projets municipaux comme le skate-park, le cinéma, le mini skate-park.

Participation régulière aux événements importants de la ville comme les commémorations patriotiques, la fête nationale, la journée citoyenne, les animations estivales ou de Noël, le carnaval...

Des questions ?

Comment s'inscrire ?

Tu hésites à les rejoindre... N'hésite pas à poser tes questions en envoyant un courriel à

evenement@ville-ernay.fr



Engage-toi & rejoins-les !

Interview de Mía nouvelle membre

Comment as-tu connu le CCJ ?

"J'ai connu le CCJ en lisant le VivreCernay et par mon père qui m'en a parlé."

Pourquoi as-tu souhaité intégrer le CCJ ?

"J'ai souhaité intégrer le CCJ car je veux améliorer ma ville en prenant part à son développement par des actions et des projets concrets pour les habitants, créer du lien entre eux et aussi découvrir le fonctionnement de la commune."

Que dirais-tu aux jeunes qui pourraient intégrer le CCJ ?

"Je leur dirais que même s'ils sont timides, le CCJ est un bon moyen de vaincre sa timidité et en plus, ils peuvent s'investir dans la vie de la ville. L'ambiance est cool et dynamique lors de nos réunions et nos actions."

Connais-tu des actions déjà menées par le CCJ ?

"Oui, j'en connais quelques-unes comme le mini skate Park, la lecture des contes au spectacle de Noël, les participations à la journée citoyenne ou aux commémorations."

